

Extension du parc d'activités du Mourillon à Quéven : Lorient Agglomération va améliorer le projet

Conformément à l'arrêté préfectoral du 28 décembre dernier, Lorient Agglomération a ouvert du 13 février au 15 mars une enquête publique pour l'extension du parc d'activités La Croix du Mourillon à Quéven. Le rapport du Commissaire enquêteur l'oblige à revenir sur certains aspects du projet.

Parce que le territoire est riche de ses entreprises, créatrices d'activités et d'emplois, Lorient Agglomération s'engage pour anticiper les besoins en matière de foncier économique sur son territoire. C'est dans ce cadre que le projet d'extension de la zone d'activités communautaire La Croix du Mourillon à Quéven a été voulu et soumis à enquête publique. Un premier avis négatif nécessite que Lorient Agglomération détaille certains aspects du dossier présenté.

L'intérêt général de ce projet a clairement été démontré. Le Commissaire relève que le dossier confirme qu'une attention particulière sera apportée à l'optimisation du foncier ; l'intégration du projet dans l'environnement ; la gestion des eaux pluviales et usées et l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture et à la mutualisation des stationnements. Globalement le rapport relève que Lorient Agglomération justifie suffisamment que la création de nouveaux parcs d'activités n'est qu'une des pistes empruntées pour répondre aux besoins des entreprises. Néanmoins il s'interroge sur le stade d'aménagement de différents projets en cours et sur la pertinence de l'équilibrage Est Ouest et préconise à Lorient Agglomération de développer et réactualiser le dossier afin de justifier avec certitude qu'il n'existe aucune solution alternative à l'implantation du projet sur le site de la Croix du Mourillon.

Concernant l'impact du projet sur le milieu naturel, sa conformité avec la loi et l'estimation des dépenses, le Commissaire enquêteur estime que le projet est acceptable avec une prise en compte globale par la collectivité de ces différents aspects. En revanche, il considère que les impacts sur l'activité agricole doivent faire l'objet d'une attention, d'une évaluation et d'une prise en compte renforcées. En effet, selon lui, le dossier ne permet pas suffisamment d'évaluer dans quelle mesure l'activité économique des trois exploitations agricoles sera impactée par la réalisation du projet. Il demande à Lorient Agglomération d'évaluer les impacts économiques, de questionner les fonctionnements futurs des exploitations au regard des contraintes (coût d'aménagement, de clôture, d'épandage, contraintes de voisinage,...) qui intéresseront le modèle économique de l'exploitation. Par ailleurs, il estime nécessaire de prendre en compte au titre de la compensation la qualité agronomique des sols.

Au regard des remarques du Commissaire enquêteur, Lorient Agglomération va reprendre le dossier en apportant un examen particulier sur la prise en compte de la dimension agricole. Cela s'insère d'ailleurs naturellement dans les axes de la Charte de l'agriculture et de l'alimentation récemment votée, et qui vise en particulier une gestion parcimonieuse et fine des espaces et des activités agricoles. Ce travail sera conduit notamment avec les partenaires du monde agricole (Chambre d'agriculture, SAFER...). Elle a également le souci d'associer la société civile à l'ensemble de sa démarche en matière de zones d'activités. En effet, la volonté est d'avoir une approche intégrée des enjeux, avec de véritables complémentarités qui existent entre les politiques publiques conduites par l'Agglomération : la préservation de l'environnement, la gestion et la protection de la ressource en eau, le soutien à l'activité économique, y compris agricole.